

SEANCE ORDINAIRE DU 20 FEVRIER 2009

Le 20 février deux mille neuf, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAON, s'est réuni en sa Mairie sous la présidence d'Yves ROUSSELET, Maire.

Présents : Yves ROUSSELET, Bernard VANNIER, Michel VANNIER, Corinne LAVIELLE, Bruno CLEMENCET, Patrick MORIN (excusé, arrive à 18h25), Thierry PFOHL, Jean-Pascal LUCAS, Michel PIVOIS, Annick BOUCHENY.

Absent : Hubert BRULAIRE, excusé, pouvoir confié à Thierry PFOHL

Secrétaire : Yves ROUSSELET.

Convocation : 13 février 2009

ORDRE DU JOUR :

1. Dates d'ouverture et fermeture de la pêche sur l'étang communal,
2. Tarif et vente des cartes de pêche,
3. Règlement des frais d'insertion de l'avis d'obsèques de Monsieur Raymond LAMY
4. Chemins communaux
5. Questions diverses.

Le Maire ouvre la séance à 18 h 05

Le procès verbal de la séance du 10 octobre 2008 ne suscite pas de remarque et est adopté à l'unanimité.

Dates d'ouverture de la pêche sur l'étang communal

La proposition rédigée par Hubert BRULAIRE d'ouvrir la pêche sur l'étang communal le Samedi 14 mars 2009 à 6 heures et la fermer le 25 octobre à 18 heures ne suscite pas de remarques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des dates d'ouverture et fermeture proposées.

Tarif et vente des cartes de pêche

La proposition rédigée par Hubert BRULAIRE est lue et commentée par Thierry PFOHL

Le mode de pêche autorisé proposé ne suscite pas de remarques.

Les suggestions de tarifs, étudiées par rapport à ceux en vigueur dans les villages voisins ne suscite pas de remarques.

Tarifs à appliquer pour la saison de pêche 2009

Carte journalière : (adulte) 6.50 €

Pour 2 lignes flottantes ou plombées à l'exclusion de tout autre engin et ligne notamment à la pêche au lancer léger (limitée à 4 carpes)

Carte journalière : (adulte et enfant) 3.50 €

Pour 1 ligne flottante ou plombée à l'exclusion de tout autre engin et ligne notamment à la pêche au lancer léger (limitée à 4 carpes).

Carte annuelle : (uniquement pour les habitants de la commune)

- Adultes (2 lignes) 48.00 €

- Enfants (moins de 16 ans) (1 ligne) 20.00 €

Vente :

Cartes journalières : Boulangerie et Café-Bureau de tabac.

Cartes annuelles : Mairie.

Thierry PFOHL expose le mode d'empoissonnement : il n'a rien coûté à la commune, puisque réalisé par divers dons anonymes, sous le contrôle de Hubert BRULAIRE. Economie réalisée : 1657.57 €uros, reste en projet pour avril 342 €, soit un total d'économie de 1999.57 €uros

Le Maire propose de nommer par arrêté le contrôleur de pêche et son suppléant parmi les employés communaux ainsi que pour la régie de recettes.

L'indemnité du titulaire est fixée à 38 €uros.

Le contrôleur sera habilité à la vente éventuelle de carte sur place, il sera muni d'un badge officiel pour ces contrôles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer ces tarifs et de confier la vente des cartes de pêche au Boulanger, Monsieur Thierry BESANÇON et au café bar tabac à Monsieur Gérard PHILLON

Prise en charge des frais d'insertion dans la presse de l'avis d'obsèques de Monsieur Raymond LAMY

Le Maire propose la prise en charge des frais d'insertion pour l'avis d'obsèques de Monsieur Raymond LAMY.

Monsieur LAMY, ancien Conseiller Municipal, Sapeur Pompier volontaire, généreux bénévole dans ses activités professionnelles tant pour la commune que pour les associations locale est décédé le 16 janvier, et a été enterré à Chaon le 21 janvier, sans publication d'avis de ces obsèques par ses proches.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité la prise en charge des frais d'insertion : 117,21 €uros

CHEMINS COMMUNAUX

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande réitérée de Monsieur de la MESSELIERE de renforcer le chemin communal sur une longueur de 290 mètres afin qu'il puisse supporter les engins forestiers œuvrant en son domaine pour la fourniture de bois de chauffage nécessaire au château.

Ce projet, aidé par le programme Leader + sur les fonds européens dans le cadre de l'économie d'énergie comprend une aide de 70% pour le renforcement du chemin rural n°17.

Plusieurs devis ont été proposés pour un renforcement notable et particulièrement la pose d'un tissu Bitim qui stabilise les remontées d'argile.

Le projet de Monsieur de la MESSELIERE de développer simultanément une activité de production de plaquette de bois pour chaufferies modernes et de faible pollution retient l'attention des conseillers municipaux. Le Maire suggère la synergie de l'exploitant local de bois et de la ressource en matière première de Monsieur de la MESSELIERE.

Le conseil municipal approuve la liaison entre le projet de consolidation du chemin communal et celle de la création d'emplois bénéficiant à des ouvriers habitant la commune de Chaon

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à étudier cette aide au renforcement de ce chemin communal (chemin rural n° 17) lié à un projet de production de matériaux combustibles issus du bois avec création d'emplois pour des habitants de Chaon

Questions diverses

1. Ecole :

Le Maire expose l'avancement des travaux, et les retards pris, suite à une révision des calculs de résistance de la charpente exigée par le bureau de contrôle APAVE.

Les choix de matériaux et couleurs utilisés pour les salles de classe ont été soumis à l'étude d'un groupe comprenant la commission des bâtiments, les parents d'élèves et les enseignants.

La liste des choix a été arrêtée lors du rendez-vous de chantier du 17 février.

Le bâtiment est pratiquement hors d'eau. Le maire a signé un devis de xxxx €uros pour la réfection coordonnée de la couverture du bâtiment appentis d'entrée sous le porche.

2. Eglise et Patrimoine

Michel PIVOIS a pris en charge le dossier de demande d'aide auprès de la Fondation du Patrimoine. Il a réalisé une maquette publicitaire pour le lancement de la souscription (5% du montant hors taxes des travaux de restauration).

Patrick MORIN propose un concert avec intervention d'une ou deux chorales locales, d'une cantatrice accompagnée par ses soins au piano, et d'un récital de piano sur un programme romantique. L'entrée serait gratuite, les donateurs pour la souscription recevraient un reçu officiel de la part de la commune, déductible fiscalement de leur impôt. Il serait demandé aux donateurs d'accepter ou non que l'éventuel excès de dons puisse être affecté à d'autres opérations nécessaires dans l'église et particulièrement la restauration et sécurisation de statues classées demandée par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Le conseil municipal approuve ce projet.

4. Comice agricole

Corinne LAVIELLE fait le point sur l'avancement de la préparation du comice agricole des 16 et 17 mai à Lamotte-Beuvron. Toutes les associations ne sont pas encore informées de leur possibilité de participation. Le Maire invite Corinne LAVIELLE à fédérer au maximum les associations locales sur ce projet

3. Rivière aux Loches

Une proposition de renforcement par plantation et remblai nous est parvenue pour un montant de 10.000 €uros. Le Maire suggère de faire appel aux compétences et savoir-faire de nos employés communaux, Il leur sera demandé d'étudier la faisabilité de tout ou partie de cet ouvrage.

4. Voirie, éclairage public :

Dégradation des chaussées, nids de poules sur le réseau communal :

Nos employés communaux ont participé le 19 février à la mise en œuvre d'un matériau destiné à boucher durablement ces trous, lors d'une matinée de travail avec le technicien spécialisé de la Communauté de Commune Cœur de Sologne. Leur approche de ce projet est favorable. Le matériau nécessaire peut-être livré franco de port si une tonne minimum est déposée en un seul site. La commune de Chaumont sur Tharonne opte aussi pour ce procédé de réparation et nous propose de réunir nos éventuelles livraisons en un seul point.

Eclairage public :

Le nombre de lampes à remplacer ou remettre en état de fonctionner (14) nous a obligé à faire appel à une entreprise spécialisée, le bénévolat proposé antérieurement a été dénoncé à cause du nombre de points lumineux à corriger. L'entreprise CITEOS de Salbris a réalisé ces travaux le 06 février en 3 heures à 140 €uros HT l'heure et 23 €uros HT par lampe changée (14) ou remise service en 1124.67 €uros TTC.

5. Fleurissement :

Nos techniciens communaux se proposent de préparer les semis en collaboration avec les enseignantes et leurs élèves. Le projet recueille l'approbation des enseignantes. Les élèves sèmeront, soigneront et planteront les fleurs à l'école ainsi que sur les espaces appropriés du village, sous l'œil et les conseils de nos spécialistes.

Fin de la séance à 19h15

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents après lecture.